



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion 2008	3
II.	Comptes Consolidés au 31 décembre 2008	23
III.	Comptes Sociaux au 31 décembre 2008	50
IV.	Rapports des Commissaires aux Comptes	77
V.	Attestation des Responsables	84



Rapport de gestion 2008

EURO Ressources S.A.

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Au 31 décembre 2008, notre Groupe était composé des sociétés suivantes :

- ◆ EURO RESSOURCES SA – au capital de 624.964,61 Euros.
- ◆ SOTRAPMAG SARL au capital de 304 898 Euros. EURO Ressources détient 100 % des parts.

SOTRAPMAG ne détient aucune participation dans EURO Ressources.

Les actions de EURO Ressources S.A. («EURO», ou «la société») sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext de la Bourse de Paris sous le symbole «EUR», et à la bourse de Toronto au Canada, sous le symbole «EUR».

PRISES DE PARTICIPATION :

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or de Rosebel, au Surinam, exploitée par IAMGOLD Corporation («IAMGOLD») depuis la fusion absorption de Cambior Inc. par IAMGOLD en novembre 2006.

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIERES

Au 31 décembre 2005, les réserves et ressources minières de la mine d'or de Rosebel inventoriées par Cambior Inc, à l'époque, ont été contrôlées par un Expert qualifié, qui a transmis un rapport à EURO conformément au Canadian National Instrument 43-101. Les informations, au 31 décembre 2007, fournies par IAMGOLD ont été vérifiées. Il ressort du rapport de l'Expert Qualifié en date du 15 avril 2008, que l'inventaire minier au 31 décembre 2007 permettait, selon toute vraisemblance, d'anticiper que Rosebel puisse atteindre le seuil des 7.000.000 onces d'or, montant maximum au titre du calcul de la Redevance Rosebel, conformément à l'Accord de participation. Les informations, au 31 décembre 2008, fournies par IAMGOLD en février 2009 ; permettent de considérer qu'il n'y a pas de dépréciation à prendre au titre de l'année 2008, car les réserves/ressources confirment que le seuil des 7.000.000 onces d'or soit dépassé.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site Internet de IAMGOLD dont l'adresse est www.IAMGOLD.com

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 26 février 2009, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros et ont été préparés selon les normes de comptabilité internationales International Financial Reporting Standards (IFRS) adoptées par l'Union Européenne en ce qui concerne les états financiers consolidés.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES

Bilan Consolidé - Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2008 s'élève à 18.366 milliers d'euros (19.791 milliers d'euros en 2007). Au 31 décembre 2008, les fonds propres consolidés sont positifs de 12.005 milliers d'euros contre des capitaux propres positifs de 5.776 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Résultat Consolidé – Les comptes consolidés annuels du groupe EURO Ressources font apparaître un résultat net consolidé positif de 4.684 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre (763) milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Comptes sociaux d'EURO Ressources – Le résultat net social d'EURO Ressources au 31 décembre 2008 se solde par une perte de 480.544 euros contre une perte de 733.824 euros au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2008, la société dégage un résultat financier de -7.954.801 euros contre un résultat au 31 décembre 2007 de -7.908.381 euros. Les capitaux propres au 31 décembre 2008 sont de 9.094.804 euros contre 8.139.523 euros au 31 décembre 2007.

Comptes sociaux SOTRAPMAG

Le résultat net social de SOTRAPMAG SARL, filiale à 100% de la Société au 31 décembre 2008 se solde par une perte de 42.169 euros contre un bénéfice de 1.720.530 euros au 31 décembre 2007.

Comparaison des exercices 2008 et 2007 (données consolidées)

En 2008, nos recettes ont atteint 12.437 milliers d'euros, contre 8.086 milliers d'euros en 2007. La quasi-totalité de ces recettes sont imputables aux Redevances sur la mine de Rosebel. Le coût du hedge mis en place sur ces recettes s'est élevé à 961 milliers d'euros en 2008 (2007 : 6.594 milliers d'euros), de telle sorte que les recettes nettes ressortent à 11.476 milliers d'euros (2007 : 1.492 milliers d'euros). Les frais généraux se sont élevés à 4.023 milliers d'euros en 2008 (2007 : 1.921 milliers d'euros), en augmentation par rapport à l'année précédente du fait notamment des frais juridiques et de comptabilité élevés liés à la double cotation sur les Bourses de Paris et de Toronto et par l'obligation de se conformer à une double réglementation ainsi que par les frais occasionnés par l'Offre Publique d'Achat initiée par IAMGOLD en août 2008 et les coûts liés à l'arbitrage également avec IAMGOLD. Les coûts liés à l'Offre Publique d'Achat réalisée en décembre 2008, se sont élevés à 1.971 milliers d'euros et les coûts liés à l'arbitrage se sont élevés à 137 milliers d'euros. Les charges d'intérêts ont diminué, 68 milliers d'euros en 2008 contre 433 milliers d'euros en 2007 du fait du remboursement par anticipation du solde de la dette Macquarie Bank Limited en décembre 2008 (« Macquarie »).

La diminution des dotations aux amortissements 468 milliers d'euros en 2008 contre 585 milliers d'euros en 2007) est due au changement du niveau des ressources estimées de la mine Gross Rosebel afin de prendre en compte la totalité de la production due au titre de la redevance Rosebel,

qui a pour conséquence une prise en compte d'un montant d'onces supérieur pour le calcul de l'amortissement par once produite.

Nonobstant l'efficacité économique des produits dérivés employés pour couvrir une partie des flux de trésorerie futurs provenant de la Redevance Rosebel de manière à garantir nos obligations de remboursement de prêt, nous avons comptabilisé ces produits dérivés à la juste valeur par rapport au résultat, laquelle est égale aux pertes latentes au prix du marché de notre encours de hedge sur l'or.

Nous avons comptabilisé des impôts différés actifs pour un montant de 5.552 milliers d'euros, qui se compose pour 810 milliers d'euros des pertes sur produits dérivés de l'exercice et pour 4.650 milliers d'euros au titre des déficits fiscaux reportables. Le bénéfice net de 4.684 milliers d'euros qui en résulte est à comparer avec une perte de 763 milliers d'euros en 2007.

LIQUIDITE ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2008, la trésorerie consolidée se montait à 468 milliers d'euros, et la dette Macquarie a été intégralement remboursée. Pour cette raison Macquarie a autorisé EURO à utiliser la trésorerie disponible afin de payer les conseillers financiers d'EURO dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initiée par IAMGOLD. Nous estimons que notre capacité d'autofinancement est suffisante pour financer nos besoins d'exploitation récurrents.

COUVERTURE

Ainsi que l'exigeait notre contrat de prêt avec Macquarie Bank Limited, nous avons conclu en janvier 2005 un premier contrat de vente à terme d'or, lequel nous fait obligation de vendre 5.700 onces d'or à cet établissement financier à la fin de chaque trimestre calendaire à partir du 31 mars 2005 et, par la suite, tous les trois mois jusqu'au 30 juin 2007. Le règlement est effectué à la fin du mois suivant le trimestre calendaire, ce premier contrat a été soldé à son échéance par un dernier règlement intervenu le 31 juillet 2007. Au cours du 3^{ème} trimestre 2005, nous avons conclu un deuxième contrat de vente à terme d'or qui nous faisait obligation de vendre 5.700 onces d'or supplémentaires à Macquarie à la fin de chaque trimestre calendaire à partir du 3^{ème} trimestre 2007 et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

En vertu de ces contrats de vente à terme de gré à gré avec règlement en espèces, quand le cours de clôture moyen de l'or sur le marché des métaux précieux de Londres pour un trimestre calendaire est inférieur au prix contractuel, l'établissement financier avec lequel le contrat a été conclu doit payer à EURO un montant égal à la différence entre le cours moyen de l'once d'or sur le trimestre et le prix stipulé par le contrat multiplié par le nombre d'onces restant dû au titre du trimestre concerné. Si le prix moyen de l'once d'or du trimestre calendaire précédent est supérieur au prix de l'once d'or stipulé dans le contrat, nous paierons à l'établissement financier avec lequel le contrat a été conclu une somme égale à la différence entre le cours moyen et le prix contractuel multipliée par le nombre d'onces restant dû au titre du trimestre concerné. Le prix stipulé par le premier contrat de vente à terme d'or était de 421,00 Dollars US l'once. Il est de 458,50 Dollars US l'once d'or pour le deuxième contrat de vente à terme d'or.

La couverture est structurée de manière à refléter et à compenser le caractère variable du prix de l'or qui a servi à calculer le montant dû à la Société au titre de la redevance Rosebel à concurrence de la part qui lui revient dans la production de 57.000 onces par trimestre.

Suite au règlement des contrats de couverture à leur échéance et au remboursement anticipé de 29.050 onces d'or d'une couverture, il nous restait au 31 décembre 2008, au titre du deuxième contrat de couverture sur l'or 8.550 onces d'or tous au prix de 458,50 Dollars US l'once, à régler

selon l'échéancier suivant :

2009			
Q1	Q2	Q3	Q4
-	-	2 850	5 700

Au 31 décembre 2008, la juste valeur négative des contrats de vente à terme d'or était de 3,44 millions de Dollars US (2,44 millions d'euros) (contre 14,7 millions de Dollars US, ou 10 millions d'euros au 31 décembre 2007). Le Groupe a porté en résultat les variations de juste valeur de cet instrument financier.

Règles comptables – Dans le cadre de la réglementation européenne CE n° 1606 / 2002 du Parlement Européen du 19 juillet 2003, les sociétés cotées ont l'obligation d'utiliser le référentiel IFRS pour l'établissement de leurs comptes consolidés à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005.

Les états financiers consolidés du Groupe EURO Ressources, sont donc préparés dans le respect des normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note 2.3 des comptes consolidés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES EN 2008

Capitaux propres sociaux

Compte tenu du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui s'élève à une perte de 480.544,18 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élèvent au 31 décembre 2008 à 9.094.804,49 euros et sont donc supérieur à la moitié du capital social.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a pas de délégation octroyée à votre Conseil d'Administration actuellement en vigueur.

Franchissement de seuils – La Société n'a pas prévu de franchissement de seuils statutaires. Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Société a été informée de quatre franchissements de seuil qui ont donné lieu à des déclarations qui ont fait l'objet d'une publication sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers. Ces déclarations concernent :

Deux franchisements à la hausse

- Le 13 mars 2008, un franchissement à la hausse de la part de Tocqueville Asset Management L.P., agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion dont la détention en capital et droits de vote s'élève à 7,52 % (déclaration 208C0478).
- Le 2 décembre 2008, un franchissement à la hausse de la part de IAMGOLD Corporation, dont la détention en capital et droit de vote s'élevait à cette date à 71,62 % (déclaration 208C2175).

Deux franchisements à la baisse :

- Le 9 décembre 2008, un franchissement à la baisse de la part de Xystus Holding Corp. Ltd., dont la détention en capital et droits de vote s'élève à 0 % (déclaration 209C0259).
- Le 12 décembre 2008, un franchissement à la baisse de la part de Tocqueville Asset Management L.P., dont la détention en capital et droits de vote s'élève à 0 % (déclaration 209C0175).

Évolution du capital – Au 31 décembre 2008, le capital social de la Société s'élevait à 624.964,61 euros, divisé en 62.496.610 actions toutes de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

Le nombre d'actions et le montant du capital social sont aussi susceptibles d'être augmentés suite à la levée d'options accordées dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions de la Société. L'augmentation de capital correspondante intervient en début d'exercice suivant l'exercice au cours duquel les options ont été levées, ainsi qu'il est prévu par la loi.

Dans le cadre du plan d'option de la Société :

- Monsieur James H. Dunnett a levé en date du 15 décembre 2008, 1.200.000 options dont il était titulaire, lui ayant permis de souscrire 1.200.000 actions ;
- Madame Susanne Hermans a levé en date du 15 décembre 2008, 135.001 options dont elle était titulaire, lui ayant permis de souscrire 135.001 actions ;
- Monsieur Allan J Marter a levé en date du 15 décembre 2008, 510.000 options dont il était titulaire, lui ayant permis de souscrire 510.000 actions ;
- La succession de Monsieur Jean-Pierre Prévôt a levé en date du 15 décembre 2008, 60.000 options dont il était titulaire, lui ayant permis de souscrire 60.000 actions.

Cette augmentation de capital a été constatée par le conseil d'administration du 14 janvier 2009.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 31 janvier 2009

	RÉPARTITION AU 31 JANVIER 2009	
Actionnaires	en nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD Corporation	49 838 542,00	79,75%
IAMGOLD-Québec Management Inc	3 000 097,00	4,80%
Public	9.658.239,00	15,45%
Total	62.496.610,00	100,00%

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 31 mars 2008 aucun actionnaire, autre que IAMGOLD Corporation détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

IAMGOLD a initié une Offre Publique d'Achat non sollicitée (« l'Offre ») en date du 29 août 2008 afin d'acquérir 100 % des actions existantes de la société au prix de 1,20 euros par action, l'Offre d'IAMGOLD était conditionnée au fait que les actions apportées à l'Offre représente au moins 50% plus 1 action sur une base totalement diluée. Le 2 décembre 2008 l'Autorité des Marchés Financiers a publié les résultats définitifs de l'Offre. A cette date IAMGOLD détenait 40.397.360 actions ce qui représentait 71,6 % du capital existant (69,4% du capital sur une base totalement diluée). En raison du succès de l'Offre, le seuil de 50% plus 1 action sur une base totalement diluée ayant été atteint et conformément à la réglementation l'Offre a été réouverte entre le 4 décembre et le 17 décembre 2008 aux mêmes conditions. Le 23 décembre 2008 l'Autorité des Marchés Financiers a publié le résultat définitif de l'Offre, à cette date IAMGOLD Corporation détenait de manière directe ou indirecte au travers de sa filiale à 100% la société IAMGOLD-Québec Management Inc 52 838 639 actions EURO RESSOURCES, représentant autant de droits de vote, soit 84,55% du capital et des droits de vote de la Société.

Ressources humaines – La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Autorisations d'exploitation accordées pour des titres miniers pour or alluvionnaire à des tierces parties – Au 31 décembre 2008, il n'existe plus aucun AEX en cours de validité sur les titres miniers d'EURO Ressources et de sa filiale.

Par ailleurs, le 13 août 2003, la SOTRAPMAG a signé, avec la société guyanaise COTMIG s.a.r.l., une convention d'exploitation, sous forme de contrat, pour l'exploitation des ressources aurifères alluvionnaires et colluvionnaires, situées à l'intérieur de l'ensemble des huit concessions Sotrapmag de Paul-Isnard. Le projet de contrat soumis à l'Administration, le 3 juin 2003, n'a fait l'objet d'aucune opposition, ni demande de modification de la part de cette dernière. Un avenant au contrat, signé le 23 décembre 2003, autorise la COTMIG à exploiter les gisements de type primaire (filonien entre autre) sur la Concession Elysée (CO3/48) avec des cadences de production ne devant pas excéder 100 tonnes de traitement de minerai par jour.

Un avenant au contrat signé en date du 13 août 2003 entre la société Sotrapmag et la Cotmig a été signé en date du 15 février 2007. Aux termes de cet avenant il est convenu qu'à compter du 1^{er} juillet 2006 et jusqu'à la fin du contrat, sauf accord préalable et écrit des Parties, le montant de la redevance mentionné à l'article 5.2.2. du contrat est porté de 4% à 8% de la Valeur Nette d'or affiné produit par Cotmig.

Pour l'année 2008, la SOTRAPMAG a facturé 130.120,95 euros de redevances à la COTMIG s.a.r.l. pour l'exploitation alluvionnaire des concessions C02/24, C02/46 et C03/46.

Le contrat est arrivé à échéance le 13 août 2008.

Enfin, suite à la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. (« SMSE »), détentrice de la concession Saint Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit toucher une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 Dollars US l'once. Ces paiements seront plafonnés à 7.500.000 Dollars US. Pour l'année 2008, la Société a perçu des redevances s'élevant à 139.659 euros.

Projets d'exploration – Suite à la restructuration intervenue en 2004 et à l'acquisition de la Redevance Rosebel début 2005, la Société détenait au 31 décembre 2008, directement ou indirectement par sa filiale, la SOTRAPMAG s.a.r.l., des titres miniers sur les sites Paul-Isnard et un droit à Redevance sur la mine de Gross Rosebel au Surinam.

PAUL-IsnARD

Le dossier de demande de renouvellement du Permis Exclusif de Recherches de Paul-Isnard, dont la première période de validité prenait fin le 1^{er} décembre 2002, a été déposé le 30 juillet 2002 auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Suite aux dispositions de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998 relative au Code Minier, le permis de Paul-Isnard, de type A, est devenu un Permis Exclusif de Recherches (PER). Le dossier de demande de premier renouvellement du PER de Paul-Isnard, avec réduction de sa superficie, a été déposé le 30 juillet 2002 auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Le 24 avril 2003, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable.

Le 6 janvier 2006, un avenant à la demande de renouvellement a été déposé auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie afin de réduire la surface du permis à 140 km². Par un arrêté en date du 17 février 2006 ; le permis a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2007.

Conformément à la réglementation applicable, la Société a déposé le 30 juillet 2007 auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières - Direction des Ressources Énergétiques et Minérales, une demande de deuxième renouvellement du Permis Exclusif de Recherches de Paul Isnard pour une durée de trois ans.

Le 21 février 2008, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable. Le dossier est en attente de transmission au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières - Direction des Ressources Énergétiques et Minérales.

Le 15 septembre 2008, EURO a déposé auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable ("MEDAD") les dernières pièces nécessaires afin de permettre l'instruction du dossier de demande de deuxième renouvellement du Permis Exclusif de Recherches Paul Isnard ("PER"). Le renouvellement du PER est demandé pour une période de 3 ans, expirant en novembre 2010, et est conditionné à un engagement de dépense d'exploration à hauteur de 600.000 euros.

Le Conseil Général des Mines dans sa séance du 10 décembre 2008 a donné un avis défavorable à la demande de deuxième renouvellement. Cette demande est toujours en cours d'instruction auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable ("MEDAD").

Notre Société a signé en date du 26 mars 2007 avec la société Golden Star un Protocole d'Accord portant notamment sur un amendement de l'accord précédent avec Golden Star à propos des concessions et du Permis d'Exploration et de Recherche (« PER ») Paul Isnard, (les « Propriétés »), dont EURO est propriétaire en Guyane française.

Les principaux termes de cet accord sont :

- Au titre de la production sur les Propriétés, EURO recevra des redevances calculées de la manière suivante :
 - 10% sur les 2 premiers millions d'onces produits,
 - 5% sur les 3 millions d'onces produits suivants,multipliés, dans les deux cas, par le Cours du Marché de l'Or au-delà de 400 Dollars US /once.
- D'ici novembre 2007, Golden Star, dépensera 1.215.000 euros sur le PER Paul Isnard détenu par EURO.
- Golden Star s'engage à réaliser, dans les 12 prochains mois, une étude de faisabilité sur au moins une des Propriétés.
- Sous réserve d'une étude de faisabilité positive, Golden Star pense commencer la production commerciale d'ici 30 mois.
- Au cas où la production commerciale devait être retardée, Golden Star versera des avances sur redevance s'élevant à 1 000 000 de Dollars US par an.
- Golden Star a renoncé à la clause de retour à meilleure fortune liée à l'abandon de créance octroyé en 2004 dans le cadre de la réorganisation, la dette de 8,5 millions de Dollars US a donc été définitivement abandonnée.

Dans le cadre de cet accord signé, Golden Star a dépensé en exploration sur le PER avant le 30 novembre 2007, une somme supérieure à 1 215 000 euros.

A la date de ce rapport, Golden Star a envoyé une estimation préliminaire sur la propriété, mais n'a pas présenté d'étude de faisabilité, à la Société comme requis par le protocole d'accord.

Le 25 septembre 2008, une procédure contentieuse concernant les propriétés Paul Isnard détenues par EURO et sa Filiale en Guyane Française a débuté au Canada (Colombie Britannique) entre EURO et Golden Star Resources Ltd. ("Golden Star"). EURO a demandé à la Cour de constater le refus de Golden Star d'honorer le contrat d'option relatif à Paul Isnard et l'octroi de dommages et intérêts de la part de Golden Star.

Le 26 septembre 2008, Golden Star a déposé un recours au Canada (Ontario), réclamant le transfert à son bénéfice des propriétés Paul Isnard. A défaut du transfert des propriétés Paul Isnard, Golden Star demande une compensation financière.

REDEVANCE GROSS ROSEBEL

Les informations, au 31 décembre 2007, fournies par IAMGOLD ont été vérifiées par une Personne Qualifiée qui a préparé un rapport pour EURO selon les termes de la norme Canadienne NI 43-101.

Au vu des informations rendues publiques par IAMGOLD au 31 décembre 2007, il ressortait du rapport de l'Expert Qualifié en date du 15 avril 2008, que l'inventaire minier au 31 décembre 2007 permettait, selon toute vraisemblance, d'anticiper que Rosebel puisse atteindre le seuil des 7.000.000 d'onces d'or, montant maximum au titre du calcul de la Redevance Rosebel,

conformément à l'Accord de participation, Monsieur Carter précisait dans son rapport daté du 15 avril 2008 :

«Dans des circonstances normales, EURO devrait percevoir la totalité des redevances applicables au montant maximum de 7.000 000 d'onces. »

Au 31 décembre 2008, un inventaire des réserves et ressources de la mine d'or de Rosebel a été réalisé par IAMGOLD conformément à la norme Canadienne NI 43-101.

Au vu de ces informations les réserves s'établissaient au 31 décembre 2008 a : :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces au 31 décembre 2008
Réserves Prouvées	1 648 000
Réserves probables	2 068 000
Ressources Indiquées	4 428 000
Ressources Inférées	227 000

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières inférées : Les ressources minières inférées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

De l'information complémentaire concernant le calcul des ressources sont disponibles sur le site de IAMGOLD www.iamgold.com.

La Redevance Gross Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2008 s'est élevée à 315.000 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com, IAMGOLD a estimé une production d'or en 2009 de 325.000 onces.

La Royalty Gross Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine, les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la Redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine de Rosebel et le cours de l'or de l'après midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 Dollars US par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerais en « saprolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 Dollars US par once pour le minerai en « roche dure ».

Les redevances dues à la Société au titre de la Royalty Gross Rosebel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se sont élevés à 12.158 K euros en consolidé.

En calculant la Royalty de Rosebel due pour le troisième trimestre 2007, IAMGOLD a déduit de la part attribuable de production d'or, certains paiements monétaires faits par Rosebel au Gouvernement du Suriname. IAMGOLD a également déduit des sommes complémentaires correspondant à une révision rétroactive de la production préalablement utilisée pour calculer la redevance due au titre de l'accord de participation (Participation Agreement) depuis 2004.

Dans le cadre de la contestation apparue lors du troisième trimestre 2007, IAMGOLD a procédé à une déduction similaire au titre de la production de tous les trimestres suivants, en ce compris pour le premier, deuxième et troisième trimestre 2008.

EURO a contesté auprès d'IAMGOLD ces régularisations dans le cadre d'une procédure d'arbitrage.

Le 27 novembre 2008 EURO a fait savoir que la sentence arbitrale définitive dans le cadre de l'arbitrage qui l'opposait à IAMGOLD Corporation, a été favorable à EURO. Le total des montants retenus par IAMGOLD qui s'élevait à 976.994 Dollars US (729.807,53 euros) a été intégralement réglé par IAMGOLD. Cette décision n'a pas eue d'incidence sur les résultats financiers d'EURO, dans la mesure où l'intégralité des sommes déduites avait d'ores et déjà été comptabilisées dans les recettes de la société au moment de leur exigibilité.

Le montant de la Royalty Rosebel au titre du 4^{ème} trimestre 2008 a été intégralement réglé à EURO en janvier 2009 sans aucune déduction.

Le prix d'achat dû par EURO à Golden Star, au titre de l'acquisition de la Redevance Gross Rosebel, a été structuré avec un paiement initial de 6 millions de Dollars US au jour de la réalisation de la cession, un paiement complémentaire de 6 millions de Dollars US qui devait initialement intervenir au 30 juin 2005 et des paiements complémentaires si la production d'or de la mine d'or de Rosebel venait à dépasser de 2 millions d'onces. Dans le cadre de l'accord signé avec Golden Star en date du 23 mars 2007, Golden Star a accordé à EURO l'option d'acheter les « paiements complémentaires » dus par EURO à Golden Star au titre de l'achat de la Redevance Rosebel, moyennant le paiement d'une somme 4 150 000 de Dollars US le 30 juin 2007 au plus tard avec un droit d'extension jusqu'au 31 décembre 2007. Cette option a été exercée en septembre 2007 et intégralement réglée en décembre 2007.

En janvier 2005, nous avons réglé notre premier versement du à Golden Star en prélevant 6 millions de Dollars US sur une facilité de crédit auprès de Macquarie Bank Ltd., cette facilité de crédit étant soumise au respect d'un certain nombre d'obligations par la Société, en ce notamment le respect de certains ratios financiers. Le principal était remboursable en neuf versements égaux d'un montant de 666 667 Dollars US à compter du 29 juillet 2005, dont le premier versement était payable le 29 juillet 2007. Le 26 avril 2007, Macquarie Bank Ltd. a accepté de proroger le

remboursement du principal payable le 29 avril 2007 au 29 janvier 2009. Une commission de 13.333 Dollars US a été facturée à la Société au titre de cette prorogation. En Décembre 2008 EURO Ressources a remboursé par anticipation le solde de la dette à Macquarie Bank Ltd. qui devait être réglé le 29 janvier 2009. Afin de nous protéger vis à vis de notre obligation de rembourser cette dette, nous avons conclu un contrat de vente à terme de 57.000 onces d'or d'égal volume de 5.700 onces tous les trois mois à compter du 20 avril 2005 jusqu'au 20 juillet 2007, ce contrat a été intégralement réalisé le 31 juillet 2007.

En septembre 2005 EURO Ressources a conclu avec Macquarie Bank Ltd un prêt complémentaire de 3 millions de Dollars US.

Ce prêt devait être remboursé à Macquarie en cinq versements trimestriels de 600 000 Dollars US chacun à partir du 29 octobre 2007 jusqu'au 29 octobre 2008. Le prêt était soumis à intérêt à un taux de LIBOR plus 2,5%, et à une commission de 1,5% du montant principal. Ce prêt a été intégralement remboursé.

Concomitamment à la signature de ce prêt et comme cela est mentionné ci-dessus (Voir le paragraphe Couverture), EURO a mis en place un deuxième contrat de couverture sur l'or avec Macquarie aux termes duquel EURO doit vendre à terme 57.000 onces d'or, à un cours de 458,50 Dollars US l'once, en dix ventes égales de 5.700 onces chacune, à compter d'octobre 2007.

Au 31 décembre 2008 EURO a intégralement remboursé à Macquarie Bank Ltd. les prêts qu'elle avait.

Ces 3 millions de Dollars US s'ajoutent aux 6 millions de Dollars US déjà accordés en décembre 2004 par Macquarie Bank Ltd. Ces fonds ont été versés à Golden Star Resources Ltd., pour le règlement partiel de la Royalty Gross Rosebel, vendue 12 millions de Dollars US.

Golden Star a accepté de modifier les conditions de paiement de la Royalty Gross Rosebel en prévoyant qu'aucun intérêt n'était dû sur le prêt de 3 millions de Dollars US qui a été réglé depuis. De plus, le dernier versement, d'un montant de 3 millions de Dollars US payable au plus tard le 31 décembre 2005, a été assujéti à un taux d'intérêt annuel de 6% jusqu' à cette date et de 12% ensuite avec un montant fixe de 3% si le remboursement n'intervenait pas avant le 31 janvier 2006. Le montant de 3 millions de Dollars US n'ayant toujours pas été remboursé le 31 janvier 2006, il a supporté un intérêt de 12% plus le paiement d'un montant fixe de 3%. Le montant de 3 millions de Dollars US avec les intérêts a été intégralement réglé à Golden Star en Décembre 2007 par prélèvement sur les fonds provenant de l'augmentation de capital réalisée en Novembre 2007.

Risques environnementaux

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE et de l'Office National des Forêts. La Société et sa filiale n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elles ne sont pas soumises directement à cette réglementation.

Néanmoins, depuis plus de 10 ans, la plupart des sites aurifères de Guyane, pour ne pas dire tous, font l'objet d'une invasion massive et continue de la part de nombreux orpailleurs clandestins, principalement d'origine brésilienne, mais également Surinamaïse.

Les sites aurifères détenus par la Société ou sa filiale n'échappent pas à cette invasion.

Ces orpailleurs travaillent, de façon anarchique, soit à l'aide de pompes dans des chantiers situés dans les vallées pour l'exploitation de l'or alluvionnaire, soit à l'aide de détecteurs de métaux (et, depuis peu, à l'aide de broyeurs) sur les filons de quartz aurifère situés sur les collines, dans un non respect total de l'environnement (déforestation incontrôlée, non respect du circuit de l'eau, pollution au mercure, détritiques, chasse intensive et incontrôlée). Certains orpailleurs illégaux sont équipés de matériel lourd (pelleteuses). À Paul-Isnard notamment (secteur d'Elysée, notamment aux alentours des criques « Infirmes » et « Bœuf-Mort »), des galeries et des puits d'une profondeur de plusieurs dizaines de mètres ont été ouverts et présentent un réel danger.

En plus de ce pillage manifeste des ressources en or de la Société, cet orpillage clandestin va de pair avec une insécurité grandissante, liée à la circulation de bandes armées.

Meurtres, braquages et attaques à main armée, vols d'or, trafics d'armes, commerces illicites, prostitution, circulation de drogues dures, ... sont monnaie courante sur ces sites.

Cette situation a été dénoncée continuellement et à plusieurs reprises par des plaintes déposées auprès de l'Administration de Guyane (Préfecture et Procureur de la République), pour chacun des sites concernés. Ces plaintes ont été suivies d'interventions des forces de l'ordre dans le cadre notamment de l'opération « Harpie » qui, malheureusement, se sont révélées, jusqu'ici, sans réelle efficacité sur le terrain.

La Société ayant été informée de l'augmentation de l'activité de mineurs clandestins sur le site de Paul Isnard, EURO a déposé le 8 septembre 2008 une nouvelle plainte contre X auprès de Monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Cayenne (enregistrée le 11 septembre 2008), demandant l'assistance des pouvoirs publics pour réduire ces activités. Afin de répondre à cette situation, EURO a également fait appel à des consultants pour qu'ils préconisent dans un rapport les actions les plus adaptées à entreprendre. Cette activité clandestine sur le site de Paul Isnard ayant à nouveau augmenté au cours du dernier trimestre 2008, la Société a fait appel début 2009 à un prestataire extérieur afin de sécuriser le site de Paul Isnard par :

- a) L'établissement de rondes régulières sur le site de Paul Isnard ;
- b) L'établissement de comptes-rendus relevant la présence des « clandestins » sur le site de Paul Isnard avec relevé des positions GPS ;
- c) La préparation du rapport nécessaire permettant à la Société de compléter et mettre à jour la Plainte afin que les actions nécessaires puissent être prises par les autorités compétentes pour garantir les intérêts de la Société sur le site de Paul Isnard.

Il va sans dire que ce pillage des ressources aurifères de sub-surface (aussi bien en alluvionnaire qu'en primaire), les problèmes environnementaux et cette insécurité constituent des éléments extrêmement négatifs pour les compagnies minières, dépréciant considérablement la valeur des projets affectés par ces pratiques, restreignant les possibilités de reprise des travaux de terrain, car mettant en danger les équipes de prospection.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITÉ SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2009, et à supposer que l'augmentation attendue de la production de Rosebel soit atteinte et que les cours élevés actuels du prix de l'or se maintiennent, la redevance Rosebel devrait procurer à la Société une augmentation de sa trésorerie par rapport à 2008. La situation nette de trésorerie

continuera à s'améliorer du fait de la diminution du règlement des contrats de couverture sur l'or à leur échéance, au titre de l'année 2009 portant sur 8.550 onces, à comparer aux 29.050 onces (règlement des contrats de couverture à leur échéance et remboursements anticipés) au titre de l'année 2008. La situation nette de trésorerie augmentera également du fait du remboursement intégral début décembre 2008 du solde de la dette envers Macquarie. Des pertes supplémentaires sur produits dérivés comptabilisés à la juste valeur, essentiellement dues à l'augmentation des cours de l'or, pourraient amoindrir le résultat déclaré; en revanche, cette méthode de comptabilisation n'aura pas d'incidence directe sur la capacité d'autofinancement. Nous estimons que notre capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer nos besoins d'exploitation, en ce compris le remboursement programmé de la dette.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les options octroyées ont été les suivantes :

- 10.000 options immédiatement exerçables ont été octroyées à Madame Susanne Hermans le 14 février 2008 (Directeur Général Délégué) suite à l'augmentation de capital réalisée fin 2007. Elle s'est vu attribuer une option supplémentaire d'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,75 euro par tranche de cinq options détenues.
- 10.000 options immédiatement exerçables ont été octroyées à la succession de Monsieur Jean-Pierre Prévôt (Directeur Général Délégué décédé le 1^{er} février 2008) le 14 février 2008 suite à l'augmentation de capital réalisée fin 2007. Elle s'est vu attribuer une option supplémentaire d'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,75 euro par tranche de cinq options détenues.
- 85.000 options ont été octroyées à Monsieur Allan J. Marter le 14 février 2008 (Président du Conseil d'Administration) suite à l'augmentation de capital réalisée fin 2007. Il s'est vu attribuer une option supplémentaire d'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,75 euro par tranche de cinq options détenues (dont 55.000 options étaient immédiatement exerçables, 15.000 options devenaient exerçables le 30 octobre 2008 et 15.000 options devenaient exerçables le 30 octobre 2009 et ce, à la condition que le bénéficiaire soit au service de la société à ces dates).
- 200.000 options ont été octroyées à Monsieur James H. Dunnett le 14 février 2008 (Directeur Général) suite à l'augmentation de capital réalisée fin 2007. Il s'est vu attribuer une option supplémentaire d'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,75 euro par tranche de cinq options détenues (dont 160.400 options étaient immédiatement exerçables, 9.600 options devenaient exerçables le 30 juin 2008 et 30.000 options devenaient exerçables le 1^{er} janvier 2009 et ce, à la condition que le bénéficiaire soit au service de la société à ces dates).
- 75.000 options ont été octroyées à Madame Susanne Hermans le 26 juin 2008 (Directeur Général Délégué) dont 50 000 acquises à compter de la date de l'octroi et 25.000 ne pouvant pas être exercées tant que Madame Susanne Hermans restera Directeur Général Délégué de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les options suivantes qui avaient été déjà octroyées en 2006 sont devenues exerçables :

- Monsieur James H Dunnett (Directeur Général de la Société) : sur les 600 000 options octroyées le 30 juin 2006, 102.000 options supplémentaires ont été définitivement acquises au 1^{er} janvier 2008 et 48.000 options supplémentaires au 30 juin 2008.

Les 150.000 options restantes étaient exerçables définitivement au 1^{er} janvier 2009 et ce, à la condition que le bénéficiaire soit au service de la société à cette date.

- Monsieur Allan J. Marter (Président du Conseil d'Administration) : sur les 375 000 options octroyées le 30 octobre 2006, 75 000 options supplémentaires ont été définitivement acquises au 30 octobre 2008.

Les 75.000 options restantes étaient exerçables définitivement au 30 octobre 2009 et ce, à la condition que le bénéficiaire soit au service de la société à cette date.

Du fait de l'Offre Publique d'Achat initiée par IAMGOLD et conformément aux dispositions du plan de Stock Option de la Société (article II – E), le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 16 novembre que les options non encore exerçables à cette date (16 novembre 2008) le deviennent afin que les actions résultant de leurs exercices puissent être apportées à l'Offre Publique d'Achat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- Monsieur James H. Dunnett a levé en date du 15 décembre 2008, 1.200.000 options dont il était titulaire, lui ayant permis de souscrire 1.200.000 actions;
- Madame Susanne Hermans a levé en date du 15 décembre 2008, 135.001 options dont elle était titulaire, lui ayant permis de souscrire 135.001 actions;
- Monsieur Allan J Marter a levé en date du 15 décembre 2008, 510.000 options dont il était titulaire, lui ayant permis de souscrire 510.000 actions;
- La succession de Monsieur Jean-Pierre Prévôt a levé en date du 15 décembre 2008, 60.000 options dont il était titulaire, lui ayant permis de souscrire 60.000 actions.

Ces levées ont été constatées par le conseil d'administration du 14 janvier 2009 qui a modifié corrélativement les statuts de la Société.

DIVIDENDES

Conformément aux dispositions des articles 158-3 2° et 243 bis du Code Général des Impôts, tels que modifiés par l'article 38 de la loi de finances rectificative pour 2004, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui s'élève à 480.544 euros en totalité au compte report à nouveau débiteur qui s'élèverait, après cette affectation, à la somme de (38.611.249) euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il y a eu trois nouvelles conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et que les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DECEMBRE 2008

NEANT

DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2008, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 au titre des exercices 2007 et 2008 sont les suivantes :

- Monsieur James H. DUNNETT : 4 500\$ versés en 2008 au titre de 2007, 16 500\$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 500\$ au titre de 2008 versés en 2009. Monsieur James H. Dunnett a également perçu au travers de sa société détenue à 100% XYSTUS Holding au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 une somme de 1 033 336\$ hors débours, incluant une indemnité de rupture de contrat de 660 000\$ versée en 2009. Ces sommes ont été fixées conformément aux recommandations du Comité des rémunérations, et approuvées par le conseil d'administration.
- Monsieur Jean-Pierre PREVOT : 4000\$ versés en 2008 au titre de 2007. Monsieur Jean-Pierre PREVOT est décédé le 1^{er} février 2008.
- Monsieur Donald R. GETTY : 5 550\$ versés en 2008 au titre de 2007, 18 600\$ versés en 2008 au titre de 2008 et 8 025\$ au titre de 2008 versés en 2009.
- Monsieur Ian L. BOXALL : 5 550\$ versés en 2008 au titre de 2007, 17 850\$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 275\$ au titre de 2008 versés en 2009.
- Monsieur Allan J. MARTER : 4 500\$ versés en 2008 au titre de 2007, 16 500\$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 500\$ au titre de 2008 versés en 2009. Monsieur Allan J MARTER a également perçu au travers de sa société détenue à 100% WAIATA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 une somme de 560 000\$ hors débours et incluant une indemnité de rupture de contrat de 342 500\$ versée en 2009. Ces sommes ont été fixées conformément aux recommandations du Comité des rémunérations, et approuvées par le conseil d'administration.
- Monsieur David H. WATKINS : 5 550\$ versés en 2008 au titre de 2007, 21 225\$ versés en 2008 au titre de 2008 et 9 600\$ au titre de 2008 versés en 2009.
- Monsieur Ian SMITH : 17 425\$ versés en 2008 au titre de 2008 et 9 600\$ au titre de 2008 versés en 2009 (Monsieur Ian SMITH a été coopté par le conseil d'administration du 14 mars 2008 en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre PREVOT, décédé le 1er février 2008, cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 26 juin 2008)

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Suite à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2008 qui a renouvelé le mandat d'administrateurs de MM James H. Dunnett, Donald R. Getty, Allan J. Marter, Ian L. Boxall, David H. Watkins et Ian Smith pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le conseil d'administration du 26 juin 2008 a renouvelé Messieurs Allan J. Marter et James H. Dunnett dans leurs fonctions respectives de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Suite aux résultats de l'Offre Publique d'Achat initié par IAMGOLD sur la Société, la composition du conseil d'administration de la société a été modifiée de la manière suivante :

- Monsieur James H. Dunnett a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société lors de la séance du conseil d'administration du 31 décembre 2008, ce même conseil d'administration a décidé de coopter en lieu et place de Monsieur James H. Dunnett, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, Monsieur Larry E. Phillips, Senior Vice President Corporate Affairs d'IAMGOLD. Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous soumettons à votre ratification cette cooptation.
- Monsieur Allan J. Marter a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société lors de la séance du conseil d'administration du 14 janvier 2009, ce même conseil d'administration a décidé de coopter en lieu et place de Monsieur Allan J. Marter, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, Monsieur Paul B. Olmsted, Senior Vice-President Corporate Development d'IAMGOLD. Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous soumettons à votre ratification cette cooptation.
- Monsieur Don R. Getty a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société lors de la séance du conseil d'administration du 14 janvier 2009, ce même conseil d'administration a décidé de coopter en lieu et place de Monsieur Don R. Getty, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, Madame Carol T. Banducci, Chief Financial Officer d'IAMGOLD. Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous soumettons à votre ratification cette cooptation.
- Monsieur James H. Dunnett a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société lors de la séance du conseil d'administration du 14 janvier 2009, ce même conseil d'administration a décidé de nommer en lieu et place de Monsieur James H. Dunnett, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, Monsieur Larry E. Phillips, Senior Vice President Corporate Affairs d'IAMGOLD en qualité de Directeur Général de la Société.
- Monsieur Allan J. Marter ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société lors de la séance du conseil d'administration du 14 janvier 2009 a également démissionné lors de ce même conseil d'administration de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société, ce même conseil d'administration a décidé de nommer en lieu et place de Monsieur Allan J. Marter, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, Monsieur David H. Watkins, en qualité de Président du Conseil d'Administration.
- Madame Susanne Hermans démissionnaire d'office lors du conseil d'administration

du 14 janvier 2009 de son poste de Directeur Général Délégué de la Société, du fait de la démission de Monsieur James H. Dunnett de ses fonctions de Directeur Général de la Société a été renommée dans ses mêmes fonctions de Directeur Général Délégué par le même conseil jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

A la date des présentes, le conseil d'administration d'EURO compte six administrateurs :

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Larry E. Phillips Toronto, Ontario, Canada Directeur Général depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Affairs d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 31 décembre 2008 ⁽³⁾	0
David H. Watkins ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Président du Conseil d'Administration depuis le 14 janvier 2009	Président et Directeur-General de Atna Resources, Vancouver, British Columbia, Canada.	Administrateur depuis le 6 octobre 2006 ⁽³⁾	0
Carol T. Banducci Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Chief Financial Officer d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0
Paul B. Omsted Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Development d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0
Ian L. Boxall ⁽²⁾ Grand Caïman, Iles Caïmans Administrateur depuis le 15 avril 2005	Avocat. Jusqu'en 2002, associé senior, Boxalls, cabinet d'avocats	Administrateur depuis le 15 avril 2005 ⁽³⁾	0
Ian Smith ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 14 mars 2008	« <i>President and Chief Executive Officer</i> » de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007; Administrateur de Crosshair Mining and Exploration Ltd. Depuis 2006; Administrateur de Excelsior Mining Corp. depuis 2007; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (mining consulting companies).	Administrateur depuis le 14 mars 2008 ⁽³⁾	0

(1) Membre du Comité des Rémunérations.

(2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.

(3) La durée du mandat des administrateurs est de un an, renouvelable lors de l'AGO d'approbation des comptes.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de MM Larry E. Phillips, Paul B. Olmsted, Ian L. Boxall, David H. Watkins, Ian Smith et de Mme Carol T. Banducci pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels et consolidés, à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et, s'il y a lieu, donner quitus à votre Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes, à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société, à ratifier trois nouvelles conventions réglementées, à ratifier la cooptation d'administrateurs.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 26 février 2009

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2008	2007	2006	2005	2004
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social	624 965	605 914	504 428	494 028	450 028
-Nombre d'actions existantes	62 496 461	60 591 460	50 442 884	49 402 884	45 002 884
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	0	1 075 000	800 000	687 000	1 027 208
II. Opérations et résultat de l'exercice					
-Production vendue					
-Production immobilisée	0	0	0	0	18 235
-Résultat avant impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements et aux provisions	82 656	-4 377 366	1 007 147	826 353	4 066 992
-Impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0
-Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
-Résultat après impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements et aux provisions	-480 544	-733 824	993 605	- 395 980	14 566 292
-Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultat par action					
-Résultat après impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion mais avant dotation aux amortissements et aux provisions	+0,001	-0,072	0,020	0,016	0,09
-Résultat après impôts, participation des salariés aux fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements	-0,008	-0,012	0,02	-0,008	0,32
fruits de l'expansion, et dotations aux amortissements et aux provisions					
-Dividendes attribués à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	1	8
-Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	20 172	264 741
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	0	0	0	4 197	80 954



Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

I Bilan consolidé (en milliers d'euros)

	Notes	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
ACTIFS NON COURANTS		<u>€13 812</u>	<u>€16 204</u>
Immobilisations incorporelles	4	8 256	8 368
Immobilisations corporelles	5	1	3
Autres actifs financiers		3	4
Actifs d'impôts différés	16	5 552	7 829
ACTIFS COURANTS		<u>€4 554</u>	<u>€3 587</u>
Créances clients et comptes rattachés	6	3 016	2 931
Autres actifs courants	6	1 070	99
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	468	557
TOTAL DES ACTIFS		<u>€18 366</u>	<u>€19 791</u>
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		<u>€12 005</u>	<u>€5 776</u>
Capital émis	8	625	606
Primes d'émission	8	46 976	45 634
Ecart de conversion		928	810
Autres réserves		(41 208)	(40 511)
Résultats non distribués		4 684	(763)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>€12 005</u>	<u>€5 776</u>
PASSIFS NON COURANTS		<u>€-</u>	<u>€7 846</u>
Emprunts	10	--	447
Instruments financiers dérivés	10		7 399
PASSIFS COURANTS		<u>€6 361</u>	<u>€6 169</u>
Emprunts	10	-	1 603
Instruments financiers dérivés	10	2 440	2 615
Autres dettes financières	10	2 566	1 270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	1 258	514
Autres passifs	11	97	168
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>€18 366</u>	<u>€19 791</u>

II Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Notes	Pour l'exercice clos le	
		31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produits des activités ordinaires	12	12 437	8 086
Charges opérationnelles, dont :	13	(4 023)	(1 921)
<i>Charges liées à l'arbitrage avec IAMGOLD</i>	19	(137)	-
<i>Charges liées à l'offre publique d'achat non sollicitée d'IAMGOLD</i>	20	(1 971)	-
Dotation aux amortissements	15	(468)	(585)
Autres produits		-	9
Autres charges		-	(12)
RESULTAT OPERATIONNEL		<u>€7 946</u>	<u>€5 577</u>
Produits financiers	14	206	166
Charges financières	14	(1 161)	(7 444)
RESULTAT FINANCIER NET		<u>€(955)</u>	<u>€(7 278)</u>
RESULTAT AVANT IMPOT		<u>€6 991</u>	<u>€(1 701)</u>
Produits d'impôt	16	(2 307)	938
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>€4 684</u>	<u>€(763)</u>
Résultat net		€4 684	€(763)
RESULTAT PAR ACTION			
de base		€0,077	€(0,015)
dilué		€0,077	€(0,015)

III Tableau consolidé des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le		
	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
RESULTAT NET DES SOCIETES CONSOLIDEES		4 684	(763)
<i>Elimination des charges sans incidence sur la trésorerie et/ou non liées aux activités opérationnelles :</i>			
Dotations aux amortissements et provisions	15	468	585
Provisions		-	(8)
Impôts différés	16	2 307	(938)
Instruments financiers dérivés	14	(52)	2 334
Charge liée aux options sur actions		67	125
Actualisation des autres dettes financières	14	-	317
Amortissement des coûts d'emprunt		38	31
Autres		-	12
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES		7 511	1 695
Variation des créances clients et des autres actifs courants		660	(1 295)
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants		(790)	617
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		(1 451)	(678)
TRESORERIE NETTE GENEREE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES		€6 061	€1 017
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-	(1)
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		€ -	€(1)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire		1 361	7 348
Augmentation des emprunts et intérêts inscrits à l'actif		-	5
Remboursement d'emprunts		(2 178)	(6 947)
Règlement anticipé d'instruments financiers dérivés		(5 199)	(2 096)
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT		€(6 016)	€(1 690)
Incidence des variations de cours des devises		(134)	(75)
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		€(89)	€(746)
TRESORERIE A L'OUVERTURE		557	1 303
TRESORERIE A LA CLOTURE		468	557
AUGMENTATION/(DIMINUTION)		(89)	(746)

IV Tableau des variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Ecarts de conversion	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2007	504	38 387	319	(40 637)		(1 427)
Augmentation de capital	101	7 247				7 348
Options émises				126		126
Autres			492			492
Résultat pour l'exercice 2007					(763)	(763)
Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat	606	45 634	810	(40 511)	(763)	5 776
Affectation du résultat 2007				(763)	763	-
Solde au 31 décembre 2007 après affectation du résultat	606	45 634	810	(41 274)	-	5 776
Augmentation de capital	19	1 342				1 361
Options émises				67		67
Autres			118			118
Résultat pour l'exercice 2008					4 684	4 684
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	625	46 976	928	(41 208)	(4 684)	12 005

V Notes aux états financiers consolidés

1) Informations générales

1.1) Euro Ressources SA

Le groupe EURO Ressources est constitué de la société mère, EURO Ressources SA (« EURO », « la Société » ou « le Groupe ») et de sa filiale Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.R.L. (« SOTRAPMAG »), qu'elle détient à 100 %. EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

Les actions ordinaires sont négociées sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext de la Bourse de Paris, sous le symbole « EUR » et à la Bourse de Toronto, également sous le symbole « EUR ».

Le 17 décembre 2008, à l'issue d'une offre publique d'achat non sollicitée lancée par IAMGOLD en octobre 2008, EURO est devenu une filiale détenue majoritairement (84,55 %) par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). IAMGOLD est une société minière canadienne dont le siège social est situé à Toronto, au Canada. Les actions d'IAMGOLD sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « « IMG » et à la Bourse de New York sous le symbole « IAG ».

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 26 février 2009 par le conseil d'administration.

1.2) Description des activités

Le Groupe opère dans le secteur des mines aurifères.

En 2004, EURO a finalisé l'acquisition de droits de redevances sur la mine Rosebel au Suriname, exploitée par IAMGOLD Corporation. Jusqu'à son rachat par IAMGOLD fin 2008, EURO avait pour politique d'acquiescer de nouveaux droits de redevance sur des activités de même nature dans le secteur des mines d'or.

La principale source de revenus du groupe est constituée de redevances liées à l'activité de la mine Gross Rosebel. Cette activité n'a aucun caractère saisonnier ou cyclique. Les redevances dépendent du volume de la production d'or de la mine et de l'évolution du cours de l'or.

1.3) Liste des sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2008, les états financiers consolidés comprennent les comptes d'EURO et de sa filiale. Le périmètre de consolidation du Groupe n'a connu aucune variation en 2008 :

Société	EURO Ressources SA	SOTRAPMAG SARL
N° SIRET	390 919 082 00029	339 146 284 00015
Siège social	23 rue du Roule 75001 Paris France	859 Rocade du Baduel Cayenne, Guyane française 97300
Méthode de consolidation 2008	Société mère	Intégration globale
Méthode de consolidation 2007	Société mère	Intégration globale
% de contrôle en 2008	Société mère	100 %
% de contrôle en 2007	Société mère	100 %
% d'intérêt en 2008	100 %	100 %
% d'intérêt en 2007	100 %	100 %

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers consolidés intermédiaires sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Au 31 décembre 2008, ces normes diffèrent des IFRS telles qu'approuvées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) dans la mesure où les normes et interprétations ci-après n'ont pas encore été approuvées par l'Union européenne :

- IAS 27 R1 - Etats financiers consolidés et individuels
- Amendement à IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles
- Amendements à IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et à IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir – Reclassement de certains instruments financiers (version modifiée en novembre 2008)
- IFRS 1 R1 - Première adoption des normes internationales d'information financière (version restructurée)
- IFRS 3 R1 - Regroupements d'entreprises
- IFRIC 12 - Accords de concession de services
- IFRIC 15 - Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 - Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients

Au 31 décembre 2008, ces normes et interprétations (hormis IAS 39 et IFRS 7 portant sur le reclassement de certains instruments financiers) n'étaient pas encore entrées en vigueur ou ne s'appliquaient plus à Euro Ressources.

La version modifiée des amendements à IAS 39 et IFRS 7 publiée par l'IASB le 27 novembre 2008 donne des précisions sur la date d'entrée en vigueur et sur la transition.

Par conséquent, ces états financiers consolidés sont également préparés conformément aux IFRS telles qu'approuvées par l'IASB.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis selon le principe des coûts historiques ajustés par la réévaluation des passifs financiers incluant les instruments dérivés à leur juste valeur via le compte de résultat.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en Note 2.3.

EURO, qui est une société française, prépare et présente ses états financiers en euros (€). Toutefois, la monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain, qui est la devise dans laquelle ses principales transactions sont libellées, comme les redevances et les emprunts. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollars américains (\$) dans ces états financiers.

2.1.1 Interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2008

Les amendements suivants sont d'application obligatoire pour l'exercice 2008 :

- Amendements à IAS 39 - « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et à IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir - Reclassement de certains instruments financiers », publiés par l'IASB le 13 octobre 2008 et adoptés le 15 octobre 2008 par l'Union européenne dans son règlement (CE) No 1004/2008.

Ces amendements ne s'appliquent pas à EURO Ressources.

2.1.2) Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Le Groupe a décidé de ne pas adopter par anticipation les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes après le 1^{er} janvier 2008. Parmi ces normes, interprétations et amendements, le Groupe a identifié ceux qui devront s'appliquer au cours des exercices à venir :

- Premier projet annuel d'amélioration des IFRS
- IAS 1 R1 - Présentation des états financiers - présentation révisée
- Amendements à IAS 23 - Coûts d'emprunt
- Amendements à IAS 32 - Instruments financiers : Présentation et à IAS 1 - Présentation des instruments financiers - Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation
- Amendements à IFRS 1 et à IAS 27 - Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
- Amendements à IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulations
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels
- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intragroupe
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

L'impact de ces nouvelles exigences sur les états financiers du Groupe est actuellement en cours d'évaluation.

2.2) Méthodes de consolidation

Une filiale est une entité sur laquelle la société mère, EURO, exerce un contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées en suivant la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société mère. Les filiales sortent du périmètre de consolidation dès lors que le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés en consolidation. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Les résultats des filiales consolidées acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de leur acquisition ou jusqu'à la date de leur cession, selon le cas.

2.3) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des actifs et passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures du Groupe tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses, comprennent la valorisation des droits Rosebel, la dépréciation éventuelle des actifs non courants, l'évaluation des contrats de couverture, les impôts différés et le plan dont le paiement est fondé sur des actions.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2.4 Conversion des états financiers libellés en devises

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la société mère.

L'analyse des flux significatifs dans l'environnement du Groupe indique que la monnaie fonctionnelle de celle-ci est le dollar américain. En effet, les opérations les plus significatives telles que les produits des redevances, les emprunts auprès de la banque Macquarie et les passifs dérivés, sont réalisées en dollars.

Détermination de la monnaie de présentation

La société mère, EURO est une société de droit français. Elle se trouve donc dans l'obligation d'établir ses comptes consolidés en euros. Dès lors, l'euro a été défini comme étant la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Tenue et présentation des comptes des sociétés consolidées

Les états financiers individuels de chaque société du Groupe sont tenus et établis dans leur monnaie fonctionnelle ou locale respective :

- EURO : en dollars américains
- SOTRAPMAG : en euros

Et chacun d'entre eux est présenté en euros.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les opérations en monnaie étrangère sont enregistrées en comptabilité pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction.

En pratique, les sociétés tenant leur comptabilité en dollar américain, convertissent toutes leurs opérations au cours du jour de la transaction.

Règles d'évaluation

Afin de présenter des états financiers consolidés en euros, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros à partir des comptes individuels établis en monnaie fonctionnelle.

Pour ce faire, il faut distinguer les actifs et les passifs, les produits et les charges ainsi que les capitaux propres qui ne suivent pas les mêmes principes de consolidation.

➤ Actifs et passifs

Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture de chacun de ces bilans ;

➤ Les produits et charges

Les produits et les charges pour chaque compte de résultat sont convertis à un cours moyen de la période ;

➤ Capitaux propres

Les capitaux propres sont convertis sur la base du cours de change à la date de la transaction.

➤ Ecart de conversion

Les écarts de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les capitaux propres.

2.5) Information sectorielle

L'information sectorielle publiée se décline à deux niveaux.

Premier niveau :

L'information par secteur d'activité : le seul secteur identifié est celui des produits des redevances sur les mines d'or.

Second niveau :

L'information par secteur géographique : le seul secteur significatif identifié est le Canada. Les redevances Rosebel sont issues du Canada et représentent 98 % des produits opérationnels.

2.6) Immobilisations incorporelles

Frais de prospection et d'évaluation

Les frais de prospection et d'évaluation comprennent l'ensemble des frais d'exploration minière engagés sur Paul Isnard, y compris les frais financiers y afférents. Ces immobilisations sont entièrement dépréciées depuis 1999.

Logiciels

Les logiciels correspondent à une immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est définie. De ce fait, ils sont amortis sur une durée d'utilité qui varie de 1 à 3 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ; et
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent aux droits à redevances relatives à la mine Rosebel.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine et amortis en fonction de sa durée d'exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année et de la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

2.7) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle est réparti entre chacun de ses éléments significatifs correspondant à une composante pour laquelle une durée spécifique d'utilité a été déterminée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée attendue d'utilité de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations prospectives sont comptabilisés, le cas échéant.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, la valeur comptable de l'actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable.

2.8) Perte de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement chaque année au 31 décembre pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

2.9) Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers correspondent à des dépôts et cautionnements.

2.10) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité.

Des passifs d'impôt différé sont systématiquement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables ; les actifs d'impôt différé sont, pour leur part, comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. Ainsi, les déficits reportables de chaque entité sont comptabilisés en actif d'impôt différé s'il existe une probabilité suffisante de les imputer sur des bénéfices imposables futurs.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue sur une base trimestrielle.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui seront applicables, selon les prévisions, à la période au cours de laquelle les passifs d'impôt différé seront réglés ou les actifs d'impôt différé réalisés.

2.11) Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui correspond en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

2.12) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des liquidités, des dépôts bancaires à vue et des autres placements, dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les éventuels découverts bancaires figurent au passif courant du bilan.

2.13) Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.14) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine et sont réévalués le dernier jour de chaque trimestre sur la base du cours de l'or (« London PM gold price ») en dollars américains. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes y afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

La Société n'applique pas la comptabilité de couverture de sorte que les variations de juste valeur d'instruments dérivés sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en résultat financier.

La juste valeur d'un instrument dérivé est classée en actif ou passif non courant lorsque la durée résiduelle de l'élément sous-jacent est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

2.15) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

2.16) Produits des activités ordinaires

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits d'activités ordinaires. Les redevances dépendent des ventes ou du volume de la production d'or, ainsi que du cours réalisé de l'or ou du fixage des cours de l'or sur le marché des métaux précieux de Londres (*London Bullion Market*). Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.17) Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers incluent les produits et charges d'intérêt sur les comptes bancaires, les emprunts et les comptes courants. Ils comprennent également les profits/pertes de change sur les transactions de financement et opérationnelles, ainsi que les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé.

2.18) Paiements fondés sur des actions

La Société a mis en place un plan d'option de souscription d'actions autorisant le conseil d'administration à octroyer à certains dirigeants, cadres et employés de la Société et de sociétés du Groupe auquel elle appartient, des options de souscription d'actions.

Ce plan d'attribution d'options prévoit que le nombre maximal d'actions pouvant être émises pour les Actionnaires en application du Plan s'élève à 6 059 146 actions ordinaires. Les options peuvent être exercées sur une période de 10 ans et la période d'acquisition des droits peut aller jusqu'à 3 ans.

La juste valeur des options octroyées est comptabilisée en charge opérationnelle au moment de l'acquisition des droits.

A chaque date de clôture, l'entité comptabilise le nombre d'options exerçables et non exerçables en circulation, et celles auxquelles il a été renoncé ou qui ont expiré pendant la période de reporting.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « primes d'émission » (sommes perçues nettes de la valeur nominale et des coûts de transactions directement attribuables).

3) Gestion du risque financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à des risques financiers de différentes natures : risque de marché (notamment risque de variation du cours de l'or, risque de change et risque de variation de valeur des instruments dérivés due à l'évolution des taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui suit la volatilité des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. La production attribuable liée aux redevances Rosebel en 2008 s'élève à environ 324 000 onces et devrait s'établir à près de 325 000 onces en 2009. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations de cours moyens trimestriels sur les revenus d'EURO, sur la base d'une production attribuable de 325 000 onces :

Variation du cours de l'or en onces - moyenne par trimestre	\$25	\$50	\$75	\$100
Variation des produits des redevances	\$812 500	\$1 625 000	\$2 437 500	\$3 250 000

Variation des dérivés

Dans le cadre de son programme de gestion des risques, le Groupe a conclu des contrats de vente à terme d'or qui reflètent la méthode de calcul du cours de l'or applicable aux calculs des redevances Rosebel pour le trimestre civil concerné (voir Note 10.2). A la fin de chaque trimestre civil, le contrat de vente à terme concerné est dénoué et la différence entre le cours de liquidation pour ce trimestre et le prix contractuel de 458,50 \$ l'once est réglée. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations du cours moyen trimestriel de l'or sur le cours de liquidation pour chaque tranche de 1 000 onces du contrat de vente à terme d'or (correspondant à 10 000 onces de la production attribuable), qui est compensé avec les revenus d'EURO.

Variation du cours de l'or en onces – moyenne par trimestre	\$25	\$50	\$75	\$100
Variation du cours de liquidation	\$25 000	\$50 000	\$75 000	\$100 000

3.1.2) Risque de change

EURO est une société française exposée au risque de change car ses transactions sont principalement réalisées en dollars américains mais sont présentées en euros ; 98 % de ses revenus sont en dollars américains et 2 % en euros. Les charges opérationnelles encourues en euros, excèdent les produits présentés en euros ; toutefois, ce risque est considéré comme négligeable dans la mesure où l'excédent des charges présentées en euros sur les produits ne représente qu'une faible part du total des charges.

(en milliers d'euros)		US \$	€	C\$	% exposé au risque de change
Produits	€12 437	€12 158	€279	-	98 %
Charges	€5 704	€4 314	€774	€616	76 %
<i>opérationnelles</i>	€4 023	€2 633	€774	€616	65 %
<i>financières</i>	€1 213	€1 213	-	-	100 %
<i>Amortissements</i>	€468	€468	-	-	100 %

3.2) Risque de crédit

Le Groupe est soumis à un risque de concentration de crédit, 98 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. A cet égard, le Groupe juge suffisants ses produits financiers récurrents et ses facilités de crédit existantes et EURO respecte pleinement les engagements de ratios financiers et de liquidité prévus par ses facilités de crédit existantes.

3.4) Risque de taux d'intérêt

Début décembre 2008, EURO a remboursé l'encours de l'emprunt dû à Macquarie Bank Limited, et en conséquence EURO n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

4) Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles du Groupe s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31 décembre 2007
<u>Valeurs brutes</u>					
Paul Isnard	4 164			(432)	3 732
Rosebel	11 626			(1 203)	10 423
Total	€15 790	€ -	€-	€(1 635)	€14 155
<u>Amortissements</u>					
Paul Isnard	(4 164)			432	(3 732)
Rosebel	(1 687)	(583)		215	(2 055)
Total	€(5 851)	€(583)	€-	€647	€(5 787)
<u>Valeurs nettes</u>					
Paul Isnard	-	-		-	-
Rosebel	9 939	(583)		(988)	8 368
Total	€9 939	€(583)	€-	€(988)	€8 368

	31 décembre 2007	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31 décembre 2008
<u>Valeurs brutes</u>					
Paul Isnard	3 732			167	3 899
Rosebel	10 423			467	10 890
Total	€14 155	€ -	€ -	€634	€14 788
<u>Amortissements</u>					
Paul Isnard	(3 732)			(167)	(3 899)
Rosebel	(2 055)	(466)		(112)	(2 633)
Total	€(5 787)	€(466)	€-	€279	€(6 532)
<u>Valeurs nettes</u>					
Paul Isnard	-	-		-	-
Rosebel	8 368	(466)		355	8 256
Total	€8 368	€(466)	€-	€355	€8 256

Le 23 mars 2007, EURO a signé un protocole d'accord avec Golden Star portant notamment sur un amendement de l'accord précédent avec Golden Star à propos des concessions et du permis d'exploration et de recherche Paul Isnard dont EURO est propriétaire en Guyane française. Cet amendement prévoit la cession des actifs Paul Isnard en contrepartie du paiement d'une redevance payable à EURO.

Golden Star était tenu de réaliser une étude de faisabilité sur Paul Isnard dans un délai d'un an à compter de la signature du protocole d'accord, toutefois Golden Star n'a pas réalisé l'étude requise.

Le 29 septembre 2008, un litige est né au Canada entre EURO et Golden Star concernant les actifs Paul Isnard détenus par EURO. EURO a demandé au tribunal de confirmer que la dénonciation par Golden Star du Contrat d'option concernant Paul Isnard et a demandé des dommages-intérêts à Golden Star. Golden Star a riposté en demandant le transfert des actifs Paul Isnard à Golden Star. Golden Star cherche également à obtenir des dommages-intérêts. EURO considère que la plainte de Golden Star est sans fondement.

5) Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)

	31 décembre 2006	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31 décembre 2007
<u>Valeurs brutes</u>					
Autres immobilisations corporelles	5	2	-	(1)	6
Total	€5	€2	€-	€(1)	€6
<u>Amortissements</u>					
Autres immobilisations corporelles	(2)	(2)	-	1	(3)
Total	€(2)	€(2)	€-	€1	€(3)
<u>Valeurs nettes</u>					
Autres immobilisations corporelles	3	-	-	-	3
Total	€3	€-	€-	€-	€3

	31 décembre 2007	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31 décembre 2008
<u>Valeurs brutes</u>					
Autres immobilisations corporelles	6	-	-	(1)	5
Total	€6	€-	€-	€(1)	€5
<u>Amortissements</u>					
Installations techniques, matériels et outillages	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	(3)	(2)	-	1	(4)
Total	€(3)	€(2)	€-	€1	€(4)
<u>Valeurs nettes</u>					
Installations techniques, matériels et outillages	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3	(2)	-	-	1
Total	€3	€(2)	€-	- €	€1

6) Créances clients et autres actifs courants (en milliers d'euros)

Actifs courants	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Créances clients et comptes rattachés ¹	3 016	2 931
Sous total des créances clients et comptes rattachés	3 016	2 931
Créances fiscales et sociales	161	84
Avances, garanties ²	890	-
Charges constatées d'avance	20	15
Sous total des autres actifs courants	1 070	99
Total	€4 086	€3 030

¹ Les créances clients et comptes rattachés comprennent 2 984 millions € à recevoir d'IAMGOLD.

² Concerne des indemnités de rupture de contrats déposées sur un compte bloqué se rapportant au rachat par IAMGOLD Corporation, voir également la Note 11.

7) Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
VMP ²	-	54
Liquidités	468	472
Liquidités soumises à restrictions ¹	-	31
Total	€468	€557

¹ Les redevances payées par IAMGOLD sont versées sur un compte soumis à restrictions ouvert auprès de la banque Macquarie. Ces fonds peuvent uniquement être utilisés pour des dépenses autorisées. A l'issue du remboursement de l'emprunt à Macquarie, EURO a été autorisé par Macquarie à utiliser le reliquat des fonds sur le compte pour s'acquitter des honoraires liés au rachat par IAMGOLD.

² La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

8) Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société était constitué de 62 496 461 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action.

Au cours des deux derniers exercices, le capital social de la Société a évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émissions (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2006	50 442 884	€0,01	€504	€ 38 387
4 avril 2007	50 000	€0,01	€1	€9
22 novembre 2007	10 098 576	€0,01	€101	€7 238
Au 31 décembre 2007	60 591 460	€0,01	€606	€ 45 634
12 décembre 2008	1 905 001	€0,01	€19	€1 342
Au 31 décembre 2008	62 496 461	€0,01	€625	€46 976

Au cours de l'exercice 2008, le capital de la Société a été augmenté de la façon suivante :

- 19 K€ en décembre 2008 lors de l'exercice de toutes les options en circulation ; 1 905 001 options sur 1 905 001 actions d'une valeur nominale de 0,01 € chacune. La prime d'émission relative à cette augmentation de capital s'est élevée à 1 417 K€.

9) Paiements fondés sur des actions

Le Plan d'options sur actions d'EURO permet au conseil d'administration d'EURO d'octroyer des options sur actions aux participants remplissant les conditions requises à un prix de souscription minimum égal à 80 % du cours de clôture sur Euronext Paris au cours des 20 jours consécutifs précédant la date d'attribution de l'option.

En décembre 2008, toutes les options encore en circulation ont été exercées.

	2008		2007	
	Prix d'exercice moyen	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre (en milliers)
Au 1^{er} janvier	€0,75	1 525	€0,73	1 475
Octroyées	€0,79	380	€0,85	100
Exercées	€0,75	1 905	€0,21	(50)
Expirées	-	-	-	-
Au 31 décembre	€-	-	€0,75	1 525

Options attribuées en 2008

Le 14 février 2008, 305 000 options ont été octroyées aux détenteurs d'options sur actions en circulation en 2007, année d'émission des droits par la Société. Chaque détenteur s'est vu attribuer une option supplémentaire lui permettant d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,75 € par tranche de cinq options détenues. Cette nouvelle option n'étant exerçable que dans la mesure où les options sur actions déjà détenues par le détenteur sont exercées.

Sur ces 305 000 options, 235 400 ont été acquises immédiatement ; 9 600 fin juin 2008 ; 15 000 fin octobre 2008 ; 30 000 fin janvier 2009 et 15 000 seront acquises fin octobre 2009, sous réserve de la validité continue de l'attribution sous-jacente.

Le 26 juin 2008, 75 000 options ont été octroyées, dont 50 000 ont été acquises à la date de l'attribution et 25 000 seront acquises lorsque leur bénéficiaire cessera de faire partie de la direction d'EURO.

Options exercées :

Le 12 décembre 2008, 1 905 001 options ont été exercées dans le cadre de l'offre publique d'achat réussie réalisée par IAMGOLD. Les droits sur 295 001 de ces options n'étaient pas acquis au 12 décembre 2008, mais en application d'une disposition particulière du plan d'options sur actions de la Société, les administrateurs ont décidé d'une accélération de l'acquisition des droits sur les options non acquises pour permettre leur exercice en raison de l'offre publique d'achat non sollicitée. A l'issue de la décision des administrateurs, les droits non acquis sont devenus des droits acquis et les options ont été exerçables.

10) Passifs financiers (en milliers d'euros)

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Emprunt Macquarie Bank Limited ¹	-	447
Instruments financiers dérivés	-	7 399
Total du passif financier non courant	€ -	€ 7 846
Emprunt Macquarie Bank Limited ¹	-	1 597
Intérêts courus sur emprunts ¹	-	5
Instruments financiers dérivés	2 440	2 615
Autres dettes financières ²	2 566	1 270
Total du passif financier courant	€ 5 006	€ 5 487

¹ L'emprunt Macquarie Bank Limited a été intégralement remboursé début décembre 2008 ; en conséquence, aucun intérêt n'était dû fin décembre 2008.

² Dette due à Macquarie correspondant aux ventes à terme d'or dénouées fin décembre N et payable en janvier N+1.

10.1) Emprunt Macquarie Bank Limited

Les emprunts bancaires de la Société comprennent un emprunt consenti par Macquarie Bank Limited (« Macquarie »), qui a été tiré en deux tranches :

La première tranche de 6 millions \$ a été tirée le 7 janvier 2005, et utilisée pour payer la première échéance du prix d'acquisition de Rosebel. Le principal était remboursable en neuf versements égaux d'un montant de 666 667 \$ à compter du 29 juillet 2005, dont le dernier versement était payable le 29 juillet 2007. Le 26 avril 2007, Macquarie a accepté de proroger le remboursement du principal payable le 29 avril 2007 au 29 janvier 2009. Une commission de 13 333 \$ a été facturée par Macquarie au titre de cette prorogation.

Une seconde tranche de 3 millions \$ a été tirée le 30 septembre 2005, et utilisée pour régler une partie de la seconde échéance du prix d'acquisition de Rosebel. Le principal est remboursable en cinq versements égaux d'un montant de 600 000 \$ à compter du 29 octobre 2007. Le dernier versement est payable le 29 octobre 2008.

Début décembre 2008, la Société a effectué un remboursement anticipé de l'encours de l'emprunt Macquarie, qui venait à échéance le 29 janvier 2009.

Le taux d'intérêt applicable à cet emprunt était le LIBOR (London Interbank Offered Rate) majoré de 2,5 % par an. Au 31 décembre 2008, il ne restait aucun intérêt couru, l'emprunt Macquarie ayant été intégralement remboursé, intérêts compris.

Durant la période de l'emprunt, la Société devait respecter certains ratios financiers. Dans le cadre de cet emprunt, la Société a dû mettre en œuvre un programme de vente à terme d'or (voir la Note 10.2).

10.2) Instruments financiers dérivés

Dans le cadre du financement Macquarie, EURO a dû couvrir une partie des produits des redevances contre les fluctuations du cours de l'or. A cette fin, EURO a conclu deux contrats de vente à terme d'or :

Un contrat de vente à terme de 57 000 onces d'or à 421 \$ l'once payable 29 jours après chaque trimestre civil en 10 montants trimestriels égaux de 5 700 onces, a pris effet en janvier 2005. EURO a réglé son dernier contrat de vente à terme d'or de 5 700 onces d'or à 421 \$ l'once le 31 juillet 2007.

Un second contrat de vente à terme de 57 000 onces d'or à 458,50 \$ l'once payable 29 jours après chaque trimestre civil en 10 montants trimestriels égaux de 5 700 onces, a pris effet en juillet 2007.

Aux termes de ces contrats, quand le cours moyen trimestriel de l'or (« London PM gold price ») est inférieur au cours de liquidation, Macquarie paye au Groupe la différence entre ce cours moyen et le cours contractuel pour 5 700 onces d'or. Inversement, si le cours moyen trimestriel (« London PM gold price ») est supérieur au cours contractuel par once d'or, le Groupe verse à l'institution financière la différence entre le cours moyen et le cours contractuel pour 5 700 onces d'or.

En 2008, EURO a liquidé les 14 800 onces d'or résiduelles de la couverture venant à échéance en 2008 et 14 250 onces d'or venant à échéance en avril (5 700 onces), en juillet (5 700 onces) et en octobre (2 850 onces) 2009. Au 31 décembre 2008, un montant de 3,61 millions \$ (2,56 millions €) était en cours et devait être remboursé le 29 janvier 2009. Au 31 décembre 2008, l'encours des contrats dérivés portait sur 8 550 onces d'or, à un prix de 458,50 \$, avec les échéances suivantes :

Calendrier des échéances	2009				
	T1	T2	T3	T4	Total
Onces d'or	-	-	2 850	5 700	8 550

Au 31 décembre 2008, la juste valeur négative (valeur de marché) des contrats de vente à terme d'or était de 3,44 millions \$ (2,44 millions €) (contre 14,7 millions \$, soit 10 millions € au 31 décembre 2007). Le Groupe a décidé de porter en résultat les variations de juste valeur de cet instrument financier.

11) Dettes fournisseurs et autres passifs courants (en milliers d'euros)

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dettes fournisseurs ¹	1 258	514
Dettes fiscales et sociales	62	148
Autres passifs ²	35	20
Total	€ 1 355	€ 682

¹ Comprend 890 K€ en règlement de montants à payer dans le cadre de l'offre publique d'achat réalisée par IAMGOLD Corporation, voir également la Note 6.

² Les autres passifs comprennent principalement des jetons de présence dus au titre du quatrième trimestre 2008.

12) Produits des activités ordinaires et autres produits opérationnels (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Redevances Rosebel	12 158	7 762
Autres produits opérationnels	279	324
Total	€ 12 437	€ 8 086

Les produits des activités ordinaires proviennent de deux types d'activités :

- des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel, et
- des redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française.

Les produits des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel constituent la principale source de revenus.

13) Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont principalement composées :

- des frais administratifs,
- des jetons de présence.
- des honoraires se rapportant à la préparation et à l'audit des états financiers consolidés et individuels,
- des honoraires juridiques, et
- des coûts découlant des obligations de reporting de la Société en France et au Canada,
- des coûts liés à l'arbitrage avec IAMGOLD, et
- des coûts afférents à l'offre publique d'achat réalisée par IAMGOLD

14) Charges et produits financiers
(en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Autres produits de placements	41	31
Gains de change	165	135
Total des produits financiers	€206	€166
Intérêts sur emprunt Macquarie	68	236
Actualisation des autres dettes financières	-	317
Intérêts sur emprunt Golden Star	-	197
Perte de change	93	66
Charges d'instruments financiers	961	6,594
Autres	38	34
Total des charges financières	€1 161	€7 445
Résultat financier	€(955)	€(7 278)

15) Dotation aux amortissements
(en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	466	583
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2	2
Total	€468	€585

16) Impôts

16.1) Rapprochement d'impôts (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre l'impôt théorique calculé au taux applicable aux sociétés en France et l'impôt au taux effectif :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Résultat avant impôt	€6 991	€(1 701)
Impôt théorique calculé au taux légal applicable dans le pays de chaque filiale	(2 330)	567
Impôts liés aux produits non imposables	-	-
Impôts liés aux charges non déductibles	(46)	-
Impôts liés aux différences permanentes	3	(80)
Consommation de déficits reportables non activés		602
Autres		111
Ecart de conversion	66	(262)
Impôt effectif	€(2 307)	€938

Le taux d'imposition applicable en 2008 est de 33 1/3 %.

16.2) Impôts (en milliers d'euros)

Les impôts comprennent :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
(Charges) / Produits d'impôts exigibles		
Produit d'impôts différés sur différences temporaires et déficits reportables	(2 307)	938
Total	€(2 307)	€938

16.3) Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôt différé s'élèvent à 5,55 millions €. Les actifs d'impôt différé concernent principalement :

- **Des pertes reportables** d'EURO, d'un montant de 13,9 millions €, donnant lieu à un actif d'impôt différé de 4,65 millions €.
- **Différence temporaire** :
Actif d'impôt différé sur des contrats de vente à terme d'or de 0,81 million €.

Les déficits reportables, activés sur la base du plan d'activité présenté par la direction, permettent d'obtenir l'assurance raisonnable que ces déficits reportables pourront être imputés sur les résultats futurs des entités, et ce, dans un avenir proche (moins de cinq ans).

17) Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du Groupe – rapporté au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	€ 4 684	€ (763)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	60 690 624	51 918 572
Résultat par action		
de base	€0,077	€(0,015)
dilué	€0,077	€(0,015)

18) Parties liées

Les informations relatives aux entreprises liées sont les suivantes :

	IAMGOLD Corporation
Présentation des parties liées	Actionnaire d'EURO Ressources S.A.
Nature des relations entre parties liées	IAMGOLD est actionnaire majoritaire d'EURO Ressources S.A. (la société détient 84,55 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions diluées)

L'information relative à la rémunération du personnel dirigeant regroupe les versements de jetons de présence et l'attribution d'options de souscription d'actions.

Jetons de présence :

La rémunération des dirigeants de la Société pour les exercices 2007 et 2008 s'analyse comme suit :

M. James H. Dunnett : 4 500 \$ versés en 2008 au titre de 2007, 16 500 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 500 \$ au titre de 2008 versés en 2009.

M. Allan J. Marter : 4 500 \$ versés en 2008 au titre de 2007, 16 500 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 500 \$ au titre de 2008 versés en 2009.

M. Ian L. Boxall : 5 550 \$ versés en 2008 au titre de 2007, 17 850 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 7 275 \$ au titre de 2008 versés en 2009.

M. Donald R. Getty : 5 550 \$ versés en 2008 au titre de 2007, 18 600 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 8 025 \$ au titre de 2008 versés en 2009.

M. David Watkins : 5 550 \$ versés en 2008 au titre de 2007, 21 225 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 9 600 \$ au titre de 2008 versés en 2009.

M. Jean-Pierre Prévot : 4 000 \$ versés en 2008 au titre de 2007. M. Jean-Pierre Prévot, qui était le fondateur de la Société, est décédé début février 2008.

M. Ian Smith : 17 425 \$ versés en 2008 au titre de 2008 et 9 600 \$ au titre de 2008 versés en 2009. M. Ian Smith a été nommé au conseil d'administration pour remplacer M. Jean-Pierre Prévot, décédé début février 2008.

Options de souscription d'actions :

Au cours de l'exercice 2008, les attributions aux dirigeants des options de souscription d'actions sont les suivantes :

Jean-Pierre Prévot (Directeur-Général Délégué de la Société) : 10 000 options

James H. Dunnett : 200 000 options

Allan J. Marter : 85 000 options

Ces options ont été toutes octroyées dans le cadre de l'Emission de droits réalisée fin 2007. Ces administrateurs se sont vus attribuer une option supplémentaire leur permettant d'acheter une action ordinaire au prix 0,75 € par tranche de cinq options détenues, ces nouvelles options n'étant exerçables que dans la mesure où les options sur actions déjà détenues par le détenteur sont exercées.

19) Arbitrage

En octobre 2007, IAMGOLD a décidé de retenir une partie des redevances Rosebel dues à EURO. Cette retenue correspond à une révision de la base de paiement des redevances versées par Cambior depuis le début de la production sur le site de Rosebel, et à une révision des paiements effectués par IAMGOLD depuis que cette dernière a acquis Cambior fin 2006. D'autres retenues ont été appliquées sur les redevances payables en janvier, avril, juillet et octobre 2008 au titre de la production du quatrième trimestre 2007 et des trois premiers trimestres 2008. La direction a estimé que ce calcul était sans fondement aux termes de l'Accord de participation conclu entre Cambior (aujourd'hui IAMGOLD) et EURO. Par conséquent, EURO a contesté la retenue et a engagé une procédure d'arbitrage comme le prévoit l'Accord de participation.

Fin novembre 2008, l'arbitre s'est prononcé en faveur d'EURO et contre IAMGOLD. Par la suite, IAMGOLD a versé à EURO l'intégralité du montant correspondant aux retenues, soit 0,976 million \$, qui comprenait des intérêts sur une période de quelques jours (0,72 million €).

Les redevances à recevoir pour le quatrième trimestre 2008 comprennent l'intégralité du montant des redevances et n'intègre pas de retenues.

20) Offre publique d'achat non sollicitée réalisée par IAMGOLD Corporation

Le 29 août 2008, IAMGOLD a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») une offre publique d'achat non sollicitée portant sur 100 % des actions en circulation d'EURO pour un montant de 1,20 € par action. L'offre était subordonnée à l'apport à IAMGOLD des titres détenus par les actionnaires d'EURO, le total des titres devant représenter, compte tenu de la participation d'environ 4,95 % détenue par IAMGOLD, au moins 50 % plus une action des actions diluées d'EURO.

Le 2 décembre 2008, l'AMF a annoncé les résultats de l'offre faite par IAMGOLD. Le nombre total d'actions offertes, de 43,4 millions représentant 71,6 % du capital (69,4 % sur une base diluée), était supérieur au seuil minimum de 50 % + 1 action fixé par IAMGOLD. L'offre publique d'achat d'EURO a été couronnée de succès.

Début décembre 2008, l'offre a été réouverte dans les mêmes conditions qu'auparavant, permettant aux actionnaires qui n'avaient pas offert les actions qu'ils détenaient de le faire. L'offre a été

clôturée le 17 décembre 2008 et fin décembre, l'AMF a annoncé qu'IAMGOLD contrôlait dorénavant 84,55 % des actions diluées en circulation de la Société.

Les charges liées à cette offre publique d'achat comprennent 890 K€ se rapportant à des indemnités de ruptures de contrats versées sur un compte bloqué fin 2008, et 1 081 K€ concernant des honoraires versés aux conseils financiers et aux avocats.

21) Litige au Canada entre EURO et Golden Star

Le 29 septembre 2008, un litige est né au Canada entre EURO et Golden Star concernant les actifs Paul Isnard détenus par EURO. EURO a demandé au tribunal de confirmer la dénonciation par Golden Star du Contrat d'option concernant Paul Isnard et a demandé des dommages-intérêts à Golden Star. Golden Star a riposté en demandant le transfert des actifs Paul Isnard à Golden Star. Golden Star cherche également à obtenir des dommages-intérêts. EURO considère que la plainte de Golden Star est sans fondement.



Comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2008

BILAN ACTIF

	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	4 052 292	4 052 292		
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	11 145 984	2 677 894	8 468 090	8 966 861
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	166 746	166 746		18 804
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 867	5 936	930	1 964
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	3 316 986	3 316 986		
Créances rattachées à des participations	5 031 092	5 031 092		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 375		3 375	4 198
	23 723 341	15 250 946	8 472 395	8 991 828
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 182 243	166 178	3 016 065	3 037 715
Autres créances	3 180 542	2 127 525	1 053 018	84 349
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				50 288
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	465 679		465 679	397 337
Charges constatées d'avance (3)	18 945		18 945	18 120
	6 847 409	2 293 703	4 553 706	3 587 810
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				13 671
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	30 570 751	17 544 649	13 026 102	12 593 308
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 127 525	2 249 112

BILAN PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 624 965)	624 965	605 915
Primes d'émission, de fusion, d'apport	47 050 873	45 634 096
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	30 216	30 216
- Autres réserves		
Report à nouveau	-38 130 705	-37 396 881
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 480 544	- 733 824
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	9 094 804	8 139 523
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		2 087 796
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 259 085	512 032
Dettes fiscales et sociales	61 042	147 085
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 600 900	1 289 525
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	3 921 027	4 036 438
Ecart de conversion Passif	10 270	417 347
	13 026 102	12 593 308
(1) Dont à plus d'un an (a)		452 637
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 921 027	3 583 802
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMpte DE RESULTAT

	31/12/2008			31/12/2007
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	166 178		166 178	153 869
Chiffre d'affaires net	166 178		166 178	153 869
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			121 587	1 213 036
Autres produits			12 067 306	7 718 804
			12 355 072	9 085 708
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			3 899 920	1 531 603
Impôts, taxes et versements assimilés			153 104	127 931
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			518 609	627 823
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			166 178	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			142 180	111 933
			4 879 992	2 399 289
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 475 080	6 686 419
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			43 490	30 264
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges				3 330 269
Différences positives de change			1 047 969	698 135
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			1 091 459	4 058 669
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				271 940
Intérêts et charges assimilées (4)			8 789 000	11 476 823
Différences négatives de change			257 260	218 287
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			9 046 260	11 967 051
RESULTAT FINANCIER			-7 954 801	-7 908 381
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 479 721	-1 221 962

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2008	31/12/2007
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		500 000
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
		500 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	823	11 862
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	823	11 862
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 823	488 138
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	13 446 531	13 644 378
Total des charges	13 927 075	14 378 202
BENEFICE OU PERTE	- 480 544	- 733 824
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de 13 026 102 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 480 544,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis le 17/04/2009.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères énoncés par le règlement sur les actifs.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Les concessions, brevets et licences correspondent aux droits à redevances relatives à la mine Gross Rosebel.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine et amorties en fonction de son exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année et de la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au PCG 2005, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent aux coûts d'emprunt relatif au financement de l'acquisition des droits à redevance de la mine Gross Rosebel.

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'immobilisation :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| - Matériel et outillage | 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | 3 à 5 ans |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires .

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevalueur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevalueur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques

Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice 2008 sont les suivants:

AUGMENTATION DE CAPITAL

En décembre 2008, la société a procédé a une augmentation de capital dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Augmentation de capital de 19 050 € Elle a été souscrite par des personnes physiques détentrices de stocks options qui en ont exercé 1 905 001. Ces stocks options ouvraient droit à l'émission de 1 905 001 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.01 € La prime d'émission liée à cette augmentation de capital s'est élevée à 1 416 776 €

CONTENTIEUX CONCERNANT PAUL ISNARD

Le 29 septembre 2008, un litige est né au Canada entre EURO RESSOURCES et GOLDEN STAR concernant les actifs Paul ISNARD détenus par EURO RESSOURCES.

EURO RESSOURCES a demandé au tribunal de confirmer la dénonciation par GOLDEN STAR du Contrat d'Option concernant Paul ISNARD et a demandé des dommages et intérêts à GOLDEN STAR GOLDEN STAR a riposté en demandant le transfert des actifs Paul ISNARD à GOLDEN STAR.

GOLDEN STAR cherche également à obtenir des dommages et intérêts.

EURO RESSOURCES considère que la plainte de GOLDEN STAR est sans fondement.

AUTRES CHARGES FINANCIERES

La société EURO RESSOURCES a poursuivi sa politique de désendettement qui l'a conduite à :

- solder les emprunts par les paiements des échéances 2008 telles qu'elles étaient prévues au contrat ainsi que le paiement anticipé en décembre 2008 de la dernière échéance 2009.

- rembourser par anticipation la couverture sur or représentant 28 750 onces d'or pour un montant de 8 721 K€comptabilisé en charges financières .

Au 31 décembre 2008, la couverture sur or s'élève à 8 550 onces soit 3,44 MUSD (au cours de l'or au 31 décembre 2008). Conformément aux principes comptables français, la couverture sur or ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes.

Autres informations

1) En 2007, EURO RESSOURCES avait déclenché une procédure d'arbitrage contre IAMGOLD, pour contester les retenues unilatérales qu'avait imposées cette dernière sur le paiement des redevances trimestrielles depuis 2005.

La procédure d'arbitrage a donné gain de cause à EURO RESSOURCES et IAMGOLD a été contrainte de payer :

- les retenues depuis 2005 pour un montant de 938 697 USD soit 701 200,23 €
- des intérêts de retard pour un montant de 38 297 USD soit 28 607,30 €

2) Montant total des honoraires des commissaires aux comptes

	<u>Montant en € (HT)</u>	
	2008	2007
<u>Audit</u>		
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	149 058 €	234 102 €
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes	0 €	0 €
TOTAL	149 058 €	234 102 €

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I	4 052 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	11 312 730	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 867	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	6 867	
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		8 348 077	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		4 198	
	Total IV	8 352 276	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		23 724 164	

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)			4 052 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			11 312 730	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			6 867	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III		6 867	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			8 348 077	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		823	3 375	
	Total IV	823	8 351 452	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		823	23 723 341	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	2 327 065	517 575		2 844 640
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 903	1 034		5 936
Emballages récupérables et divers					
	Total III	4 903	1 034		5 936
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 331 967	518 609		2 850 576

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établiss. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
	Total III						
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	4 052 292			4 052 292
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	8 348 077			8 348 077
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		166 178		166 178
Autres dépréciations	2 249 112		121 587	2 127 525
Total III	14 649 482	166 178	121 587	14 694 073
TOTAL GENERAL (I + II + III)	14 649 482	166 178	121 587	14 694 073
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>		166 178	121 587	
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)

Le montant des reprises de provisions devenues sans objet s'élève à 121 587 €.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	5 031 092		5 031 092
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 375		3 375
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 182 243	3 182 243	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	161 385	161 385	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 127 525		2 127 525
	Débiteurs divers	891 633	891 633	
	Charges constatées d'avance	18 945	18 945	
Total		11 416 197	4 254 205	7 161 992

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 259 085	1 259 085		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 584	19 584		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	41 458	41 458		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	2 600 900	2 600 900		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
Total		3 921 027	3 921 027		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

	2 087 796
--	-----------

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	3 316 986		
Créances rattachées à des participations	5 031 092		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	8 348 077		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	3 150 321		
Autres créances	2 127 525		
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	5 277 846		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes			

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique : - n'entrant pas dans le cadre de commande client - entreprises en fonction de clients potentiels			4 052 292	4 052 292
Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique : - Etat et collectivités publiques de France - autres clients France - clients étrangers				
Total 1			4 052 292	4 052 292
Autres dépenses de recherche et développement : - cotisations parafiscales - subventions versées - acquisitions de résultats de recherche				
Total 2				
TOTAL GENERAL			4 052 292	4 052 292

dont inscrit au compte 203 au bilan

Ces dépenses ont été dépréciées à 100 %.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2008	31/12/2007
Créances clients et comptes rattachés			
418100	FACTURES A ETABLIR	31 922	
418110	FAE INTERCOMPAGNIE		153 869
	Total	31 922	153 869
Disponibilités			
518700	INTERETS COUR. A RECEVOIR	81	144
	Total	81	144
TOTAL GENERAL		32 002	154 013

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
168840	INTERET SUR EMPRUNT MACQ		5 666
	Total		5 666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100	FOURNISSEURS-FNP	217 022	336 030
	Total	217 022	336 030
Dettes fiscales et sociales			
438600	PROV ORGANIC	19 584	10 457
448600	ETAT TAXES A PAYER	41 127	136 297
	Total	60 711	146 754
TOTAL GENERAL		277 732	488 450

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2008	31/12/2007
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'exploitation	18 945	18 120
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	18 945	18 120

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Total		
Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
	823	675600
Total	823	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exerci	En fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	0,01000	0,01000	60 591 460	1 905 001		62 496 461

Options d'actions :

Le prix de souscription d'une action faisant l'objet d'une option (Promesse d'achat), est libellée en Euros et sera égale à 80 % du cours de clôture d'EURONEXT PARIS des actions en euros des 20 jours de bourse consécutifs précédant la date à laquelle l'option est attribuée.

Au 31 décembre 2008, les options d'actions ont été exercé comme suit :

	2008		2007	
	Prix moyen d'exercice	Nombre (en milliers)	Prix moyen d'exercice	Nombre (en milliers)
Au 1er janvier	€0.75	1,525	€0.73	1,475
Octroyées	€0.79	380	€0.85	100
Exercées	€0.75	1905	€0.21	(50)
Expirées	-	-	-	-
Au 31 décembre	€	-	€0.75	1.525

Nous reporterons en français les notes des comptes consolidés afférentes aux options.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	166 178		166 178
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
Total	166 178		166 178

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	- 479 721		- 479 721
+ Résultat exceptionnel	- 823		- 823
- Participations des salariés			
Résultat comptable	- 480 544		- 480 544

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances				
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation				10 269
Sur dettes sur immobilisations				
Total				10 269

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés Autres engagements donnés : 1. Un contrat de vente à terme portant sur 57 000 onces d'or, datant d'octobre 2007 à un cours fixé à 458,50 USD l'once Au 31/12/2008, cet engagement ne porte plus que sur 8 550 onces d'or et s'élève à 3,44 MUSD.	
Total (1)	
<i>(1) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements reçus	Montant
Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à la société AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 0,5 % des revenus bruts sur les propriétés YAOU et DORLIN dès lors que la production commerciale sera égale ou supérieure à 250 000 USD.	
Total (2)	
<i>(2) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
Total	

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours Autres :	
Total	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour congés payés - Participation des salariés - Organic Autres :	6 528
Total	6 528

<i>Amortissements réputés différés</i>	
<i>Déficits reportables</i>	13 796 644
<i>Moins-values à long terme</i>	

**IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
IAMGOLD			401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
SOTRAPMAG SARL Lotissement Les Nénuphars 97354 - Rémire Montjoly - GUYANE				
	304 898	-6 824 204	100,000	- 42 169
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				
2 - Participations non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				



Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2008

EURO RESSOURCES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

S&W Associés
8, avenue du Président Wilson
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux Actionnaires

EURO RESSOURCES S.A.

23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

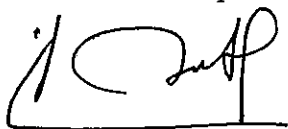
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2009

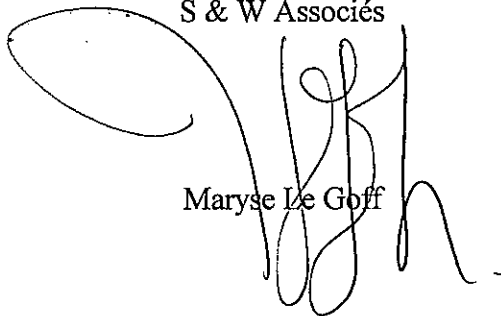
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

S & W Associés



Maryse Le Goff

EURO RESSOURCES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

S&W Associés
8, avenue du Président Wilson
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2009

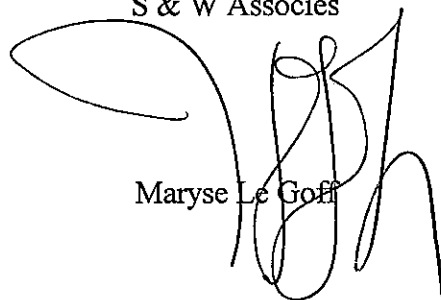
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

S & W Associés



Maryse Le Goff



Attestation des Responsables



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Larry E. Phillips, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait le 27 avril 2009

Monsieur Larry E. Phillips
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris
S.A.
au capital de 624.964,61€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A